

NATIONS UNIES
CONSEIL
DE SECURITE



Distr.
GENERALE

S/14000
16 juin 1980

FRANCAIS

ORIGINAL : ANGLAIS/CHINOIS
ESPAGNOL/FRANCAIS
RUSSE

NOTE DU PRESIDENT DU CONSEIL DE SECURITE

A la suite de consultations officieuses, le Conseil de sécurité a décidé de maintenir dans sa composition initiale la Commission du Conseil de sécurité créée en application de la résolution 446 (1979) pour étudier la situation concernant les colonies dans les territoires arabes occupés depuis 1967, y compris Jérusalem.

